

## Les comités Olympiques Européens

L'association régionale regroupant les CNO d'Europe a décidé pour des raisons pratiques de modifier son appellation. On parlera donc désormais des Comités Olympiques Européens, Une identification claire et immédiate qui devrait permettre que cessent les confusions entre ACNO, ACNOA et ACNOE. L'accroissement du nombre de ces sigles finissait en effet par rendre certains textes difficiles à saisir.

La composition du comité exécutif, organe décideur de l'association, passe de 11 à 15 membres, ceci pour une meilleure représentation des CNO affiliés dont le nombre est passé, avec les bouleversements récents des frontières, de 33 à 48. Suivant la Charte olympique, il a également été décidé d'instaurer une limite d'âge, mais le

nombre de mandats successifs pourra désormais dépasser deux.

Enfin, les Comités Olympiques Européens installent leur siège social à Lausanne, le siège de travail restant fixé à la résidence du secrétaire général en charge, en l'occurrence à Rome où réside Mario Pescante.

*Le Président de l'Estonie, Lennar Meri en compagnie du président et du secrétaire général du CNO d'Estonie, respectivement Arnold Green et Gunnar Pal, avec la médaille du centenaire que lui a remise le Président du CIO.*

